

233. — 20 JUIN 1896. — *Loi allouant au ministère de l'intérieur et de l'instruction publique un crédit de 100,000 francs pour subside à l'expédition antarctique belge* (1). (Monit. du 24 juin 1896.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Il est ouvert, au ministère de l'intérieur et de l'instruction publique, un crédit de cent mille francs (fr. 100,000).

Ce crédit formera l'article 107 (dépenses exceptionnelles) du budget du ministère de l'intérieur et de l'instruction publique pour l'exercice 1896, sous le libellé : Subside à l'expédition antarctique belge.

Art. 2. Le crédit mentionné à l'article 1^{er} de la présente loi sera couvert au moyen des ressources ordinaires du trésor.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, M F. SCHOLLAERT.)

234. — 20 JUIN 1896. — *Loi portant érection de la commune de Blehen (province de Liège)* (2). (Monit. des 22-23 juin 1896.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. La section de Blehen est séparée de la commune de Lens-Saint-Remy et érigée en commune distincte.

La commune de Blehen conservera les limites actuelles de la section de ce nom telles qu'elles figurent au plan annexé à la présente loi sous le liséré rose A, B, C, D, E,

de manière à attribuer à la nouvelle commune la section cadastrale C en entier.

Art. 2. Le nombre des membres du conseil communal, dans chacune des communes précitées, reste maintenu à neuf pour Lens-Saint-Remy et est fixé à sept pour Blehen.

Art. 3. Dans la commune de Blehen, le bulletin de vote classera séparément les candidats présentés pour les places de conseillers communaux, conformément à l'article 77 de la loi du 12 septembre 1895 relative aux élections communales, de manière à répartir entre les séries du conseil les membres élus, savoir :

1^o Trois conseillers pour la série sortant le 1^{er} janvier 1900;

2^o Quatre conseillers pour la série sortant le 1^{er} janvier 1904.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, M. F. SCHOLLAERT.)

235. — 20 JUIN 1896. — *Loi portant insaisissabilité et incessibilité des pensions des employés et agents des administrations provinciales et communales* (3). (Monit. du 25 juin 1896.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Les pensions ou quartiers alloués par les administrations provinciales et communales à leurs employés et agents ne peuvent être saisis et ne sont ces-

(1) Session de 1895-1896.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Dépôt du projet. — Rapport et discussion. Séance du 11 juin 1896. — Vote. Séance du 12 juin 1896.

SÉNAT.

Documents et Annales parlementaires. — Rapport, discussion et vote. Séance du 17 juin 1896.

(2) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1895-1896.

Documents parlementaires. — Projet de loi et exposé des motifs. Séance du 23 janvier 1896, p. 56 et 57. — Rapport. Séance du 29 avril 1896, p. 150 et 151.

Annales parlementaires. — Vote. Séance du 1^{er} mai 1896, p. 1211-1212.

SÉNAT.

Annales parlementaires. — Rapport. Séance du 27 mai p. 337. — Vote. Séance du 17 juin 1896.

(3) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1895-1896.

Documents parlementaires. — Proposition de loi. Séance du 21 janvier 1896, p. 62. — Rapport. Séance du 31 mars 1896, p. 103.

Annales parlementaires. — Proposition de loi. Séance du 15 janvier 1896, p. 335. — Développement. Séance du 21 janvier 1896, p. 389. — Rapport. Séance du 31 mars 1896, p. 1007. — Vote. Séance du 1^{er} mai 1896, p. 1213.

SÉNAT.

Annales parlementaires. — Rapport. Séance du 27 mai 1896, p. 342. — Vote. Séance du 17 juin 1896.